

Le Canard Vigilant

Numéro **361** — Mercredi 1 décembre 2021



Dans ce numéro :

- **Retour en TAD ? Parce que là ... ce sera manger ou travailler, mais pas les deux ! 2**
- **Une mutuelle des crocs ... 2**
- **Frais de transport : une règle opportunément sortie du chapeau qui nous interpelle !3**
- **Manifestation nationale des retraités le 2 décembre 2021 ! 5**
- **Plus forts ensemble : Syndiquez-vous à la CGT 6**

le Canard  vigilant

Une publication du syndicat CGT des personnels de Natixis et ses filiales.

Consultez le site intranet :

<http://syndicats.intranatixis.com/cgt/>

Consultez le site internet :

<http://natixis.reference-syndicale.fr/>



Le Canard Vigilant

Numéro 361 – Mercredi 1 décembre 2021

Retour en TAD ? Parce que là ... ce sera manger ou travailler, mais pas les deux !

Le travail ce n'est pas forcément la santé ! Surtout si on divise encore par deux la jauge de la restauration ...

Soucieux du **bien-être** de chacun, nous ne pouvons qu'**enjoindre à nos Directions de ne plus forcer** l'ensemble des **salariés à venir sur site**.

Quelle serait l'utilité de ne pouvoir **ni se restaurer, ni se réunir**, ni de ne rien faire de **collectif** ?



On a compris que **le repas de Noël ne pourrait se tenir** dans les **nouvelles conditions de sécurité sanitaire**. Dont acte, mais pour **les autres repas c'est quoi la solution** ?

Nous attendons donc **une décision sensée de BPCE** qui bien évidemment s'appliquera à notre filiale.

Une mutuelle des crocs ...

Quel est l'intérêt de prévoir dès aujourd'hui presque trois mois de gratuité de cotisation pour la mutuelle NSA l'année prochaine ?

On vous le disait déjà **l'année dernière** (**Projet d'avenant à la complémentaire santé - Gratuité d'une mensualité de cotisation**) les **résultats de notre mutuelle sont excédentaires** d'année en année, alors que le **reste à charge des salariés augmente** sans surprise. Ce **déséquilibre** indique bien que les **cotisations sont trop élevées** pour les garanties négociées. Nous aimerions plutôt être **mieux remboursés** sur d'avantage de postes. Mais voilà ...

Le Canard Vigilant

Numéro 361 – Mercredi 1 décembre 2021

D'une part les gratuités sont surtout **une aubaine** pour notre **Direction** (presque 2 millions d'économie). D'autre part l'époque **n'est pas à la négociation** (notre Direction ne préconisant que le **passage en force**) et surtout cela **accentuerait** encore plus **les différences** avec notre **future prochaine mutuelle** (celle de BPCE). Ce qui représente déjà un point d'achoppement dans la **négociation PLEIADE** ...

Pire, la situation ne peut que **mécaniquement se dégrader** puisque certaines **cotisations** sont **adossées sur le salaire moyen** qui **augmente** bon an mal an (d'autant que les **salariés** qui sont **partis** et **partent** encore à BPCE ne représentent pas les plus importants salaires) et que les prix des soins ne sont pas près de baisser.

L'**attractivité** de notre mutuelle **a profité à nos conjoints**, ce dont nous nous réjouissons, ils voient mieux, (ré)entendent correctement et peuvent éviter le tout-mouliné quelques années encore (car nos **garanties dentaires** sont **excellentes**). Ceci a tout de même **alerté nos divers intervenants** car, pris isolément des actifs, leurs cotisations ne couvrent pas les remboursements. Pas plus d'ailleurs que celles des retraités. Quels seront donc les **ajustements proposés** ? Diminuer la cotisation des actifs tout en augmentant celles des conjoints et des retraités ?

Notons néanmoins qu'un **point fort** de la mutuelle BPCE reste l'**optique** (pour qu'on puisse travailler encore longtemps sur petits écrans ?)

Frais de transport : une règle opportunément sortie du chapeau qui nous interpelle !

Entre avant hier et hier nous avons bien compris la position dogmatique de la Direction

Il s'agirait de ne pas envoyer de "**mauvais**" **signal** aux salariés. Aux temps des **nouvelles technologies**, pas question de **travailler trop loin** au cas où **votre manager** déciderait de vous **convoquer séance tenante au bureau**.

Et pêle-mêle tous **les arguments de mauvaise foi** sont avancés :

Cela nuirait au collectif de travailler de trop loin (???) Parce qu'**obliger les salariés de REIMS de venir sur Paris** avec des permanences tôt ou tard ce n'est pas **nuisible** peut-être ?

Parce qu'instaurer un **jugement** par les collègues de travail (le **Feed-Back**) c'est bien ?

Parce que **dire aux salariés** dont le poste est **supprimé**, « **dépêchez-vous, il faut vous décider plus rapidement que les autres** », c'est jouer collectif ?

Parce qu'intituler une communication Yammer : « **Pour garder une longueur d'avance** (sur vos collègues ?) », ce n'est pas grossier ?

Cela induirait aussi **une sorte d'iniquité** entre les salariés aux portes des sites et les autres (???) Mais **Natixis n'est-elle pas le champion des inégalités ?** (Femme/Homme ; Salariés indemnisés pour le repas de midi et d'autres non ; Salariés bénéficiant des 20 euros net et d'autres non ... la liste est encore longue).

Le Canard Vigilant

Numéro 361 – Mercredi 1 décembre 2021

Bref sans pouvoir produire **la moindre note de service** alors que cela lui avait été **demandé expressément** par la **CGT**, en s'adossant à une **procédure bricolée à la va-vite** (on s'appuierait sur une **interrogation de la SNCF** (quel site ? quel outil ?) qui ferait **référence** sur la **durée de trajet** le plus rapide entre la **gare la plus proche du domicile** et **celle du lieu de travail** (pour Paris cela serait la **première gare intra-muros**)) on déterminerait de temps de trajet de référence du salarié et **s'il dépassait 2 heures ce serait la bulle** (pas de pépettes, pas de sous).

Bien évidemment cela **n'apparaît nul part**. Cette règle de gestion n'est pas traduite informatiquement parce qu'elle n'existe pas tout simplement. En plus elle serait **en contradiction avec la Loi**. Mais bon, Natixis a aussi une longue histoire d'incompatibilité avec la Loi. Tant qu'on a **des copains** qui peuvent nous en **épargner les contraintes** ...



Restant sourde aux arguments des uns et des autres notre **Direction a donc acté une différence d'appréciation de la loi** et basta. Droite dans ses bottes elle nous indique que **la suite devra se jouer sur le terrain juridique** ...

Le nombres de **cas concernés** serait passé de 5 avant hier à **10** hier. **Mazette** on comprend que comparés aux **4 millions versés à tort** à notre ancien patron cela puisse inquiéter. **Si on appliquait la Loi ce serait la banqueroute** ...

Plus inquiétant, en réunion de **négociation PLEIADE**, la **Direction BPCE** indiquait que cette règle n'existait pas de l'autre côté de la rue, mais que puisque c'est une règle de "bon sens" elle **l'appliquerait** si le cas devait se présenter. Bref une **provocation** gratuite qui n'indique pas le haut degré de **bienveillance** dont certains voudraient se prévaloir.

Puisque nos **Directions** nous indiquent vouloir positionner le débat sur le **terrain juridique** nous ne manquerons pas d'**exaucer leurs vœux** en cette fin d'année ...

Le Canard Vigilant

Numéro 361 – Mercredi 1 décembre 2021

Manifestation nationale des retraités le 2 décembre 2021 !



Communiqué de presse

Après les mobilisations nationales unitaires coordonnées par les départements des 31 mars et 1er octobre, à l'appel de 9 organisations syndicales et associatives de retraités, les retraités de tout le pays manifesteront massivement à Paris le 2 décembre pour exiger :

- **L'Augmentation immédiate des pensions et des retraites de base et complémentaires et leur indexation sur les salaires moyens**
- **La défense et l'amélioration de notre Sécurité sociale au niveau santé et retraite**
- **Le développement des Services publics de proximité**
- **La défense des libertés individuelles et collectives. Les prix flambent et les pensions sont bloquées, les moyens attribués à la santé et aux Services publics régressent et pendant ce temps-là, la Bourse, les dividendes explosent et battent des records historiques. Cette situation est inacceptable. Une autre répartition des richesses est urgente.**

Comment payer les factures avec l'accélération de l'augmentation des prix ? Depuis 2014, les retraités ont perdu en moyenne 10 à 12% de pouvoir d'achat sur leur pension soit plus d'un mois de pension par an ! Dans ce contexte, l'annonce de la revalorisation des pensions à hauteur de 1,1 %, en deçà du taux d'inflation de 2,4 %, est une provocation. Ce « Nouveau Monde » annoncé par le Président de la République au début de la crise sanitaire, nous n'en voulons pas !

Toute la population l'a vécu pendant la pandémie : la protection sociale est un bien essentiel, elle « n'a pas de prix ». Et pourtant elle est de plus en plus attaquée. De nouvelles régressions sont annoncées dans le PLFSS 2022.

Pour ce qui concerne une loi grand âge promise par le gouvernement, elle vient d'être abandonnée. Quant aux services publics et leurs personnels, ils sont de plus en plus attaqués, bien qu'ils aient joué un rôle irremplaçable dans la lutte contre la pandémie. Au quotidien, c'est la lutte contre l'isolement, le lien social indispensable, pour une retraite digne et paisible.

Le président de la République et son gouvernement doivent enfin entendre les justes et urgentes revendications des retraités.

Ils viendront le dire nombreux, haut et fort à Paris le 2 décembre avec une manifestation qui partira de Denfert-Rochereau à 13h30 pour se rendre de manière dynamique et colorée à l'Esplanade des Invalides.

Le Canard Vigilant

Numéro 361 – Mercredi 1 décembre 2021

Plus forts ensemble : Syndiquez-vous à la CGT

